

## PRÉSENTATION DE L'ENCYCLIQUE *HUMANÆ VITÆ*

Père Bernard DOMINI

Bien chers amis, c'est avec une très grande joie que nous vous accueillons en notre Foyer de Sens pour cette nouvelle session *Humanæ Vitæ*.

La première Session avait eu lieu ici même, à Sens en 2008 pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'encyclique de Paul VI donnée le 25 juillet 1968<sup>1</sup>. L'encyclique *Humanæ Vitæ*, disait le Cardinal Luis Ladaria Ferrer, qui était alors Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la Foi, le 19 mai 2023 à Rome, dans le discours d'ouverture du Congrès de la Fondation Jérôme Lejeune :

À l'occasion du vingtième anniversaire de la publication de l'encyclique *Humanæ Vitæ*, Jean-Paul II relevait déjà le caractère prophétique d'*Humanæ Vitæ* : « Les années qui ont suivi l'encyclique, malgré la persistance de critiques injustifiées et de silences inacceptables, ont pu démontrer avec une clarté croissante que le document de Paul VI a toujours été non seulement d'une grande actualité, mais aussi d'une riche signification prophétique ». Le sens prophétique de l'encyclique trouve son fondement dans la conception anthropologique intégrale de ce que signifie la vérité de l'amour, de la sexualité et de la vie. Une anthropologie intégrale qui rejette, d'une part, le réductionnisme biologique du transhumanisme et, d'autre part, la négation du corps par l'idéologie du genre. L'encyclique reste valable parce qu'elle est la réponse correcte du Magistère aux anthropologies dualistes qui veulent instrumentaliser le corps et qui ne sont pas de nouveaux humanismes, postmodernes et séculiers, mais de véritables anti-humanismes. L'encyclique propose une anthropologie de la personne entière, une anthropologie capable d'unir la liberté à la nature. Aujourd'hui encore, ce que l'encyclique avait déjà annoncé sur elle-même se réalise : « On peut prévoir que ces enseignements ne seront peut-être pas facilement acceptés par tous : trop de voix – amplifiées par les moyens modernes de propagande – s'opposent à celle de l'Église. À vrai dire, l'Église ne craint pas d'être, comme son Divin Fondateur, "un signe de contradiction" (cf. Lc 2, 34) ; mais elle ne cesse pas pour autant de proclamer avec une humble fermeté toute la loi morale, tant naturelle qu'évangélique. » Nous aussi, au milieu de notre monde, nous sommes appelés à être un « signe de contradiction », en proclamant avec humilité et fermeté la vérité de l'être humain, de l'amour, de la sexualité et de la vie.

---

<sup>1</sup> Pour les Actes de cette session, cf. FMND, *40 ans d'Humanæ Vitæ, une encyclique prophétique : la Famille Missionnaire de Notre-Dame et ses Foyers-amis témoignent*, 2008, [en ligne : <https://fmnd.org/enseignements/humanae-Vitæ>].

## I. LE TITRE DE L'ENCYCLIQUE

Dans les années qui ont précédé 1968, des personnes, hors de l'Église et dans l'Église, demandaient au Magistère de se prononcer sur la légitimité de la contraception artificielle. La majorité des membres de la Commission chargée par Paul VI d'étudier cette question était favorable à cette légitimité. Un cardinal polonais, qui avait particulièrement étudié cette question et avait publié le livre *Amour et responsabilité* en 1965, n'était absolument pas favorable à cette légitimité de la contraception. Il demandait d'être ferme et fidèle à la tradition morale de l'église. Ce cardinal s'appelait : M<sup>gr</sup> Karol Wojtyła ! Au cœur de l'année 1968, le 25 juillet, alors que plusieurs parlaient de « révolution sexuelle », de « sexualité libérée », le Pape saint Paul VI donnait courageusement sa réponse. En s'adressant tout de suite aux époux, il voulait affirmer que l'exercice de la sexualité n'était légitime que dans le cadre du mariage. Le titre de son encyclique : *Humanae Vitae* = de la vie humaine » signifiait clairement que l'exercice de la sexualité humaine ne peut pas être dissociée de l'ouverture à la vie. Il a osé réaffirmer courageusement quel était le très grave devoir des époux : transmettre la vie humaine.

## II. ASPECTS NOUVEAUX DU PROBLÈME (HV 2-4)

Saint Paul VI ne s'est pas précipité pour écrire cette encyclique. Il a considéré et pesé tous les aspects du problème lié à la question de la contraception : le rapide développement démographique, les conditions de travail et de logement, les difficultés économiques et éducatives, le changement de mentalité concernant la vocation de la femme et l'amour conjugal dans le mariage, les progrès techniques de l'humanité capable de toujours mieux maîtriser et organiser les forces de la nature, y compris la nature humaine et la transmission de la vie, la soi-disant nécessaire révision des règles morales en vigueur jusqu'ici pour que l'homme moderne confie à sa raison et à sa volonté le soin de régler librement la natalité en maîtrisant les rythmes biologiques de son organisme.

## III. COMPÉTENCE DU MAGISTÈRE (HV 4-6)

Paul VI a tenu à préciser que le Magistère de l'Église était compétent pour donner avec autorité une réponse à ces questions qui relèvent de la loi naturelle – et donc concernent tous les hommes. Jésus, en donnant autorité à Pierre et aux Apôtres, les a constitués gardiens et interprètes authentiques de toute la loi morale, dont la loi naturelle.

Paul VI, après avoir fait appel à une Commission de spécialistes, et après mûres réflexions et prières assidues, a donné une réponse que saint Jean-Paul II considérait comme définitive.

#### IV. PRINCIPES DOCTRINAUX (HV 7-18)

Les numéros 7 à 18 de l'encyclique sont comme le cœur doctrinal d'*Humanæ Vitæ*.

a) Paul VI demandait de considérer le problème de la natalité dans la lumière d'une vision intégrale de l'homme et de sa vocation : naturelle et terrestre, surnaturelle et éternelle (HV 7).

L'homme, comme l'a enseigné saint Jean-Paul II dans ses audiences du mercredi du 5 septembre 1979 au 28 novembre 1984, est la seule créature de ce monde visible à l'image et à la ressemblance de Dieu. Tout le monde visible a été créé pour lui et il a été placé au sommet de la création. Les premiers chapitres du livre de la Genèse que ce Saint Pape a médité avec tant de rigueur et d'attention révèlent d'abord la « solitude » de l'homme dans le monde visible. Cette solitude « originelle » ne dure pas : Dieu donne à Adam la femme, os de ses os, chair de sa chair.

Si l'auteur d'*Amour et responsabilité* a tenu à développer pendant cinq années le thème de la théologie du corps c'est que ce thème était vraiment important pour les hommes de notre temps ! L'homme et la femme ont une égale dignité : ils sont des sujets, c'est-à-dire des personnes à l'image et à la ressemblance de Dieu. Mais ces sujets sont différents et complémentaires dans leur masculinité et leur féminité. Saint Jean-Paul II a particulièrement souligné la « signification sponsale » du corps humain. L'homme et la femme dans le mystère de la création sont appelés par le Créateur à être une seule chair. Mais cette union en une seule chair doit être le signe d'une union plus fondamentale : l'union de leurs personnes. La personne ne se réalise que dans le don de soi désintéressé aux autres personnes. Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus a eu l'intuition du mystère de la personne, créée à l'image et à la ressemblance des Personnes divines : aimer c'est tout donner et se donner soi-même. Ainsi les premiers chapitres de la Genèse révèlent que l'homme et la femme ont été créés par Dieu Amour en vue de l'amour qui est don et qui se prolonge dans le don par la procréation de nouveaux êtres humains.

Notre Fondateur ajoutait encore à cette vision intégrale de l'homme et de sa vocation : la procréation est voulue par Dieu pour remplir le Ciel ! Dieu veut, en effet, se donner éternellement à une multitude d'enfants dans la Vérité de l'Amour divin.

b) Pour comprendre la vraie nature de l'amour conjugal, saint Paul VI invitait tous les hommes à contempler sa source : Dieu Amour. L'amour conjugal dans le plan de Dieu Créateur est don réciproque des personnes de l'époux et de

l'épouse en vue de la communion de leurs êtres pour collaborer avec Dieu à la génération et à l'éducation de nouvelles vies (*HV* 8-9). L'exercice de la sexualité n'est donc – dans la loi naturelle – ni un jeu érotique, ni une drogue – selon les termes de Benoît XVI – mais un acte d'amour qui lie intimement deux personnes pour devenir selon les mots de la Genèse : « une seule chair ».

c) L'amour conjugal exige des époux, dit encore saint Paul VI, la conscience de la mission de paternité responsable (*HV* 10). Saint Jean-Paul II a résumé cette exigence de la conscience morale des époux en disant que chaque époux, même dans une union en période inféconde, doit pouvoir se dire : « je peux être mère, je peux être père ».

d) Saint Paul VI a tiré cette conséquence : l'union sexuelle des époux demeure honnête, digne et légitime, même en période inféconde, si elle demeure toujours ouverte à la transmission de la vie (*HV* 11). Saint Jean-Paul II, dans l'audience générale du 5 septembre 1984, parlait de la vérité de l'Ordre établi par Dieu. Celle-ci a été clairement et courageusement énoncée par Paul VI au numéro 12 : le lien indissoluble entre union et la procréation. Ce lien indissoluble est voulu par Dieu Créateur, l'homme ne peut pas le rompre de sa propre initiative. Saint Paul VI pensait que l'homme moderne était en mesure de comprendre le caractère profondément raisonnable et humain de ce principe fondamental (*HV* 12). Saint Jean-Paul II, avec son autorité de Pape, a rappelé avec énergie que l'on ne pouvait pas remettre en question cet enseignement.

e) Au numéro 13, saint Paul VI a eu le courage de dire encore que dissocier volontairement cette double fin de la sexualité c'est contredire au plan de Dieu et à sa volonté et contredire à la nature de l'homme et de la femme et de leur rapport le plus intime (*HV* 13). L'homme et la femme ne sont pas les maîtres des sources de la vie humaine, mais les ministres du dessein établi par le Créateur. Dans les audiences des 14 et 21 novembre 1984, saint Jean-Paul II a invité les époux à se laisser conduire par l'Esprit Saint pour respecter l'œuvre de Dieu et vivre leur amour conjugal dans la liberté et la joie de l'Esprit.

f) Le numéro 14 de l'encyclique est la réponse claire et sans ambiguïté donnée avec autorité par le Successeur de saint Pierre : tout acte conjugal qui dissocie par quelque moyen que ce soit l'acte sexuel de son ouverture à la vie est contraire au plan de Dieu. Saint Paul VI a pris soin, en ce même numéro 14, de répondre par anticipation aux objections de théologiens moralistes. S'il peut être licite de tolérer un moindre mal, disait-il, il n'est pas permis, même pour de graves raisons, de faire le mal pour qu'il en résulte un bien. Saint Paul VI est donc très clair : la contraception ne peut pas être considérée comme un moindre mal que les époux peuvent choisir librement pour espacer les nais-

sances. Un acte conjugal rendu volontairement infécond et, par conséquent intrinsèquement déshonnête, ne peut pas être rendu honnête par l'ensemble d'une vie conjugale féconde, dit encore saint Paul VI.

g) Il est licite pour soigner des maladies, d'utiliser des moyens thérapeutiques vraiment nécessaires, même si l'on prévoit qu'il en résultera un empêchement à la procréation (*HV 15*) ;

h) Il est licite, pour espacer les naissances, pour de sérieux motifs, de recourir aux méthodes naturelles de régulation des naissances. Il existe, cependant, une différence essentielle entre les méthodes naturelles et les méthodes contraceptives artificielles.

i) En déclarant légitimes les méthodes de régulation artificielle de la natalité, disait saint Paul VI, on ouvrira la voie à un abaissement général de la moralité et à bien d'autres maux. Il était prophète !

j) L'Église sait qu'en professant avec courage la vérité sur l'amour conjugal, elle est, comme Jésus signe de contradiction, mais elle ne peut pas se taire, car elle n'a pas créé la loi morale. Elle est la dépositaire et l'interprète de cette loi et elle ne pourra jamais déclarer licite ce qui est opposé au vrai bien de l'homme. En défendant intégralement la morale conjugale, l'Église sait qu'elle contribue à l'instauration d'une civilisation vraiment humaine et qu'elle est l'amie sincère et désintéressée des hommes qu'elle veut aider à se préparer à la vie éternelle (*HV 18*).

## V. DIRECTIVES PASTORALES (*HV 19-31*)

a) L'Église est Mère et Maîtresse : comme Jésus, elle connaît les faiblesses humaines, elle est compatissante, elle accueille les pécheurs, mais elle ne peut renoncer à enseigner la loi de l'amour conjugal en vue du vrai bien des époux (*HV 19*).

b) La loi d'*Humanæ vitæ* peut paraître difficile, voire impossible à certains, mais, avec l'aide de Dieu et les efforts des époux, il est possible de l'observer, elle ennoblit alors les époux et est bienfaitrice pour la communauté humaine (*HV 20*).

c) La discipline d'*Humanæ vitæ* ne nuit pas à l'amour conjugal, elle lui confère une plus haute valeur humaine par la maîtrise de soi, l'attention délicate à son conjoint, le dialogue, le bannissement de l'égoïsme, le sens de la responsabilité qui permettent aux parents d'être d'authentiques éducateurs de leurs enfants (*HV 21*).

d) L'acceptation d'*Humanæ vitæ* passe par la lutte contre la pornographie afin de créer un climat favorable à l'éducation de la chasteté (*HV 22*).

e) Les gouvernants des peuples doivent être énergiques pour ne pas laisser se dégrader la moralité de leurs sujets, ils ne doivent pas accepter des lois contraires à la loi naturelle et divine (*HV 23*).

f) Les hommes de science doivent continuer leurs recherches pour donner une base suffisamment sûre à une régulation des naissances fondée sur l'observation des rythmes naturels, et démontrer ainsi qu'il n'y a pas de contradiction entre les lois divines qui règlent la transmission de la vie et celles qui favorisent un authentique amour conjugal (*HV 24*) : les docteurs John et Evelyn Billings et le professeur Odeblad ont répondu aux demandes de saint Paul VI.

g) Les époux chrétiens doivent désirer tendre à la sainteté de leur état de vie en accueillant avec confiance la loi de Dieu, et en recourant humblement à la miséricorde de Dieu, accordée dans le sacrement de pénitence, si le péché avait encore prise sur eux (*HV 25*).

h) Les foyers sont appelés à se faire apôtres et guides d'autres foyers (*HV 26*).

i) Les médecins et le personnel sanitaire ont une grande responsabilité dans ce domaine de la transmission de la vie. Ils doivent promouvoir en toute occasion les solutions inspirées par la foi et la droite raison et ils doivent considérer comme un devoir professionnel l'acquisition de toute la science nécessaire dans ce domaine délicat pour pouvoir donner les sages conseils et les saines directives (*HV 27*).

j) Les prêtres doivent donner l'exemple d'un assentiment loyal, interne et externe, au Magistère de l'Église. Que tous s'en tiennent au Magistère de l'Église et parlent un même langage, sans oublier, bien sûr, d'avoir un cœur compatissant et miséricordieux comme celui de Jésus (*HV 29*).

k) Les évêques doivent considérer comme l'une de leurs plus urgentes responsabilités la mission de travailler avec ardeur et sans relâche à la sauvegarde et à la sainteté du mariage (*HV 30*).

l) Tous les hommes doivent comprendre que grande est l'œuvre d'éducation, de progrès et d'amour à laquelle l'Église les appelle ! L'homme ne peut trouver le vrai bonheur, auquel il aspire de tout son être, que dans le respect des lois inscrites par Dieu dans sa nature et qu'il doit observer avec intelligence et amour (*HV 31*).

## VI. L'ÉGLISE DIT NON AUX CULTURES DE LA MORT ET OUI A LA VIE

Pour mieux comprendre encore les raisons de l'apparente austérité de l'encyclique, approfondissons le caractère prophétique du numéro 17, Quelques-

uns de ceux qui n'avaient pas accepté *Humanæ Vitæ* en 1968 ont reconnu que Paul VI avait été un prophète parce que ce qu'il avait prédit s'est bien réalisé !

Ce Saint Pape disait, comme nous venons de le dire succinctement, qu'une voie large et facile serait ouverte à l'infidélité conjugale et à l'abaissement général de la moralité par la contraception. La contraception, en effet, ne favorise pas la maîtrise de soi mais l'exercice "sans frein" de l'instinct sexuel. Cet exercice irraisonnable entraîne l'esclavage de la passion et le désir désordonné de la satisfaction du plaisir ! L'infidélité conjugale est devenue plus large et l'immoralité est répandue d'une façon qui fait peur jusque dans les lieux d'éducation des enfants et adolescents ! Saint Paul VI disait encore que l'on perdrait le respect de la femme et qu'elle risquerait d'être considérée comme un simple instrument de jouissance égoïste et non plus comme sa compagne respectée et aimée et que cela serait une arme dangereuse dans les mains d'autorités publiques peu soucieuses des exigences morales. Combien cette vue prophétique de saint Paul VI s'avère véridique ! Saint Jean-Paul II a, plusieurs fois, parlé, du scandale de l'imposition de méthodes de contraception aux pays du Tiers-Monde en retour d'aide financière ! Saint Paul VI disait avec juste raison : « on ne peut pas laisser à la merci de l'intervention des autorités publiques le secteur le plus personnel et le plus réservé de l'intimité conjugale ». Le Pape François a parlé de « colonisation idéologique ».

La mentalité contraceptive engendre la mort à plusieurs titres :

- Elle engendre une mentalité anti-conception qui finit par voir l'enfant comme un "poids", un fardeau gênant que l'on n'hésite pas à supprimer par l'avortement.

- Elle engendre une culture de la mort en favorisant le « vagabondage sexuel ».

- Elle engendre aussi une certaine mort de la famille ! Une société qui ne protège pas la famille signe, à plus ou moins long terme, son propre arrêt de mort, car la famille est la cellule de base de la société ; sans elle l'homme devient réellement un loup pour l'homme avec tout ce que cela pourrait entraîner !

- Elle engendre la mort la plus dramatique : la mort spirituelle ! Tous les choix concrets de l'homme doivent être en vue de la Vie éternelle. Dans son encyclique *Veritatis Splendor*, saint Jean-Paul II avait tiré la sonnette d'alarme ! En choisissant le péché volontairement, l'homme peut se condamner à la mort éternelle de la damnation ! Ainsi en choisissant de désobéir en pleine connaissance et volonté libre au dessein de Dieu sur la sexualité, l'homme et la femme

peuvent choisir la mort spirituelle ! L'Église sait que l'être humain est fragile, elle est là pour lui donner la miséricorde dans le sacrement de pénitence mais elle ne peut rien si l'homme choisit la vie selon la chair et refuse de se convertir. Le choix délibéré de la contraception est le choix de la vie selon la chair. C'est pour cette raison que le prêtre doit refuser l'absolution à ceux qui feraient un tel choix, en pleine conscience et liberté et qui refusent de se convertir !

L'Église, cependant, ne se contente pas de dire NON aux cultures de mort, elle est l'Épouse de Celui qui n'a jamais été que OUI, le OUI de Dieu : Jésus Christ ! Aussi l'Église est l'Église du OUI à l'Amour, du Oui à la Vie ! Admirez la merveilleuse cohérence de son enseignement !

Dieu, Amour et Vie, a créé l'homme et la femme pour l'Amour et la Vie. Cet Amour et cette Vie sont d'abord et par-dessus tout, ne l'oublions pas, l'Amour et la Vie de Dieu. Jésus nous a dit qu'au Ciel il n'y aurait plus de vie sexuelle entre les époux. Il nous a montré par sa propre vie et par celle de sa Mère Immaculée combien l'exercice de la sexualité était relatif. Il n'a jamais méprisé la sexualité mais il a enseigné qu'il y avait un état de vie supérieur pour ceux qu'il appelait à Lui : l'état de chasteté consacrée. Cet état, les religieux et les prêtres l'ont librement choisi est il est un signe pour tout homme et toute femme. On peut vivre une vie humaine épanouie et équilibrée sans l'exercice de la sexualité ! Au Ciel, ce sera la vie de tous les sauvés. La Sainte Vierge aide et aidera beaucoup de jeunes et de foyers à découvrir la beauté de la pureté. Laissons-nous entraîner par elle, prions-la et nous découvrirons alors que l'enseignement de l'Église est en vue du vrai bien de l'homme et de la femme : « Bienheureux les cœurs purs, ils verront Dieu ! »

Mère Marie-Augusta a eu cette intuition, en 1948 dans son union à Jésus, qu'il faudrait mener le combat olympique de la pureté. Cette expression fait peur au courant progressiste de notre Église. Nous ne devons pas avoir peur de l'employer ! Les jeunes, les adolescents et même les enfants sans parler des époux, membres des Foyers-amis de Notre-Dame et de nombreux amis de Notre-Dame des Neiges, sont conquis par le combat olympique de la pureté. Soyons les témoins fidèles et enthousiastes d'*Humanae Vitae*. Et avec le Magistère universel de l'Église, n'ayons pas honte de Jésus et de son Église qui n'est pas l'Église du NON mais l'Église du OUI au véritable amour et à la Vie !

*Humanae Vitae* est donc un don de Dieu à l'Église et à l'humanité : elle a permis, elle permet et elle permettra, à de nombreux couples de s'aimer amoureusement dans la vérité ! Elle n'est pas une encyclique du passé, elle est une encyclique du présent et aussi – nous en sommes profondément convaincus avec saint Jean-Paul II et le Cardinal Ladaria – une encyclique du futur qui permettra



l'édification de la civilisation de l'amour. Le saint Padre Pio, Marthe Robin, les derniers Papes, notre Père Fondateur ont annoncé cette civilisation de l'amour mais avec cette ferme conviction : elle ne pourra pas se construire dans la désobéissance à la Loi naturelle, inscrite par Dieu dans le cœur, ou la conscience morale de tout être humain. Nous espérons que cette session vous obtiendra cette même conviction et que vous comprendrez que l'encyclique de saint Paul VI n'est pas un non à l'amour et à la joie des époux mais un oui au bel amour dans la vérité et la fidélité et un oui à la vraie joie de l'épouse et de l'époux, amoureusement donnés l'un à l'autre dans le jamais rien l'un sans l'autre !